

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 04 MARS 2020

Convocation en date du : 27/02/2020

Date d'affichage de la convocation : 27/02/2020

Date d'affichage du Procès-Verbal : 06/03/2020

L'an deux mille vingt, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

### **Présents :**

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Marcel RENON, Stéphane VIAL  
Mmes Denise FORESTIER, Estelle GATILLE, Christiane LANCIAUX

### **Absente-excusée :**

- M. Philippe PROST a donné procuration à M. Michel POURCELOT
- Mme Jacinthe DA CUNHA a donné procuration à Mme Denise FORESTIER

M. Stéphane VIAL a été élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **1°) Comptes de gestion 2019**

Il est donné lecture des comptes de gestion des budgets 2019 Commune, logements sociaux, locaux commerciaux et Lotissement La Palissade transmis par M. le Trésorier Municipal conformes aux divers comptes administratifs 2019 de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes de gestion.

### **2°) Comptes Administratifs 2019**

Le Maire quitte la salle et laisse la présidence de séance à M. André DARGAUD, 4<sup>ème</sup> adjoint qui donne lecture des différents comptes administratifs 2019 de la Commune.

Après avoir écouté M. André DARGAUD, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les divers comptes administratifs 2019 de la Commune ainsi qu'il suit :

### Budget général

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	689 801,46 €	965 060,84 €
Affectation Résultat 2018		37 922,30 €
Section d'investissement	370 480,90 €	526 041,07 €
Report déficit 2018	186 382,46 €	
RAR 2019	211 513,95 €	65 000,00 €

### Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 257,19 €	28 805,14 €
Excédent antérieur reporté		26 197,86 €
Section d'investissement	24 598,44 €	18 141,00 €
Déficit antérieur reporté	18 141,16 €	

### Budget Locaux commerciaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	13 540,13 €
Excédent antérieur reporté		93 171,40 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €

### Budget Lotissement La Palissade

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 240,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €

### **3°) Affectation des résultats comptables 2019**

Le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence. Il propose aux élus l'affectation des résultats de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2019, ainsi qu'il suit :

### Budget général

RAR Dépenses investissements :	211 513,95 €
RAR Recettes investissements :	65 000,00 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	313 181,68 €
Déficit d'investissement cumulé :	177 336,24 €
Soit un excédent global au 31/12/2019 :	135 845,44 €
Déficit d'investissement repris au cpte 001 dépenses	30 822,29 €
Affectation de l'exécution reportée compte 1068 :	177 336,24 €
Excédent de fonctionnement repris au cpte 002 :	135 845,44 €

### Budget "Logements sociaux"

Excédent de fonctionnement	53 745,81 €
Déficit d'investissement	24 598,60 €
Soit un excédent global au 31/12/2019 :	29 147,21 €
Déficit d'investissement repris au cpte 001 dépenses :	24 598,60 €
Affectation de l'exécution reportée compte 1068 :	24 598,60 €
Excédent de fonctionnement repris au cpte 002 :	26 147,21 €

### Budget "Locaux commerciaux"

Excédent de fonctionnement	106 711,53 €
Investissement	0 €
Soit un excédent global au 31/12/2019 :	106 711,53 €
Résultat d'investissement repris au cpte 001 dépenses :	0 €
Affectation à l'exécution reportée cpte 1068 :	0 €
Résultat de fonctionnement repris au cpte 002 recettes :	106 711,53 €

### Budget "Lotissement La Palissade"

Déficit de fonctionnement	3 240,00€
Investissement	0 €
Soit un déficit global au 31/12/2019 :	3 240,00 €
Résultat d'investissement repris au cpte 001 dépenses	0 €
Affectation à l'exécution reportée cpte 1068	€
Résultat de fonctionnement repris au cpte 002 dépenses	3 240,00 €

#### **4°) Budgets primitifs 2020**

Le Maire présente les divers budgets primitifs 2020 de la Commune préparés par la Commission des finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte et procède à la signature des divers budgets primitifs 2020 de la Commune ainsi qu'il suit :

##### Budget communal

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 025 645,00 €	1 025 645,00 €
Section d'investissement	598 171,00 €	598 171,00 €

##### Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	57 097,00 €	57 097,00 €
Section d'investissement	72 996,00 €	72 996,00 €

##### Budget Locaux commerciaux

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Section de fonctionnement	122 941,00 €	122 941,00 €
Section d'investissement	132 941,00 €	132 941,00 €

##### Budget Lotissement La Palissade

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Section de fonctionnement	478 235,00 €	478 235,00 €
Section d'investissement	278 017,50 €	278 017,50 €

#### **5°) Bilan des travaux de rénovation énergétique**

M. André Dargaud présente un bilan des travaux de rénovation énergétique.

Les dépenses se sont élevées à 437 186,63 € et les recettes comprenant les subventions et les certificats d'énergie à 363 973,30 € soit à charge pour la Commune un montant de 73 213,33 €.

Est également présenté un bilan énergétique réalisé par l'Agence Technique Départementale qui indique que la consommation d'énergie a été réduite de 25 % et que les gaz à effet de serre ont été réduits de 38 %.

## **6°) Permanence du bureau de vote des élections municipales des 15 et 22 mars 2020**

	15 mars et 22 mars
8 h 00 - 10 h 00	POURCELOT Michel CHARNAY André DA CUNHA Jacinthe
10 h 00 - 12 h 00	DESROCHES Serge GATILLE Estelle LANCIAUX Christiane
12 h 00 - 14 h 00	PROST Philippe AURAY Pierre DUFOUR Laurent
14 h 00 - 16 h 00	RENON Marcel DARGAUD André FORESTIER Denise
16 h 00 - 18 h 00	POURCELOT Michel BESSON Roger VIAL Stéphane

## **7°) Admission en non-valeur**

Le Maire fait part du courrier de M. le Trésorier Municipal en date du 23 janvier 2020 relatif à une demande d'admission en non-valeur concernant Mme Nathalie PHILIBERT, ancienne locataire d'un appartement Maison Michel 81 grande Rue, pour l'effacement total de sa dette suite à un dossier de surendettement imposant un moratoire de 24 mois. Les poursuites ont été suspendues jusqu'au 31 mai 2017. Les poursuites effectuées après cette date n'ont pas permis de solder ou diminuer la dette. Le montant s'élève à 5 036,44 €.

Le Conseil Municipal,

- accepte l'admission en non-valeur de la dette de Mme Nathalie PHILIBERT pour un montant de 5 036,64 €,
- dit que ces crédits sont prévus au budget primitif 2020 logements sociaux.

## **8°) Vente terrains**

M. le Maire rappelle que les travaux de désamiantage et de démolition dans l'ancien bâtiment Baligand sont terminés. La parcelle a été divisée en 2 lots, ils peuvent dorénavant être mis en vente. Il conviendrait donc de fixer dès à présent le prix de chaque terrain.

Le lot A (en haut) cadastré section A n° 1665 est proposé à 36 000 € et le lot B (en dessous) cadastré section A n° 1666 à 38 000 €.

Le Conseil Municipal,

- décide de fixer le prix du terrain cadastré section A n° 1665 à 36 000 € et à 38 000 € pour le terrain cadastré A n° 1666.

## 9°) Adressage

Le Maire indique que les travaux concernant l'adressage réalisés par La Poste sont terminés.

Il convient de valider ce dossier et notamment les noms de rue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire ;

Le Conseil municipal,

- décide la création des voies libellées et les numéros de voirie suivants :

Route d'Audour	Route d'Odrets	Chemin d'Audour
Route de Trambly	Route de Commerçon	Route de Commerçon du bas
Chemin de la Pierre	Chemin du Châtel	Route de Pézanin
Chemin du Molard	Chemin des Prés de Vaux	Lotissement La Croix de Mission
Route de Montagny	Chemin de Champ Canard	Chemin de la Cassière
Route de Champ Colon	Route des Saudets	Route de Meulin
Route de Champ Rouan	Route des Plassards	Route de la Grande Terre
Route Zone Industrielle des Prioies	Route de Trivy	Chemin de la Mazille
Chemin de la Bourbe	Lotissement Le Champ des Fleurs	Rue de la Gare
Route de l'Arborétum	Chemin de la Vernée	Route de la Prise d'Eau
Route de la Palissade	Route de Frouges	Chemin de la Tour
Chemin des Yguesses	Impasse du Moulin Monnet	Chemin du Verdier
Chemin de Monnet	Route des Chanuts	Route de la Verdélise
Chemin des Manetiers	Chemin de la Forêt	Route de Monnet
Route de la Brosse Ronde	Chemin de la Brosse Cailloux	Route de Bois du Lin
Route de Montmelard	Chemin du Bois de la Ligue	Route de Chassigneux
Rue de la Guinguette	Lotissement Les Pesses	Route de Vérosvres
Chemin de Champcroux	Impasse du Gordat	Route de la Roche
Chemin de la Créchère	Route du Col de Vaux	Rue du Stade
Lotissement Les Meuniers	Rue du Cimetière	Lotissement Le Haut de la Garde
Lotissement Le Hameau des Ormes	Grande Rue	Lotissement Le Champ de la Croix
Place de l'Eglise	Chemin du Chêne Maréchal	Rue des Badoules
Rue de la Gendarmerie	Place de la Bascule	Rue Jeanne Aucaigne
Impasse Plein Soleil	Place des Anciens Combattants	Allée Georges Micolot
Place Philippe Malaud	Route du Grand chemin	Chemin de la Fin
Rue Laurent		

Conformes à la cartographie jointe en annexe.

**10°) Groupement de commandes pour la fourniture de panneaux avec supports, plaques et numéros de rue**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-28,

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique relatifs au groupement de commandes,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint en annexe de la présente délibération,

Monsieur le Maire expose que l'arrivée du Très Haut Débit sur le territoire nécessite la création d'adresses normées permettant de localiser précisément chaque logement grâce au nom de la voie et au positionnement de cette voie.

La mise en œuvre de l'adressage est également un enjeu d'aménagement du territoire puisqu'il permettra :

- Une rapidité d'intervention des secours d'urgence,
- Une optimisation des services (réseaux, collecte des déchets, services à la personne...),
- Une efficacité de l'acheminement du courrier,
- Une meilleure navigation GPS pour les habitants et visiteurs,
- Une simplification des opérations de recensement de la population.

La Poste est chargée du recensement de toutes les voies, de la réalisation du plan d'adressage et de l'accompagnement à la communication auprès des habitants.

Suite au numérotage réalisé par les communes membres, il apparaît pertinent de coordonner et de mutualiser, à l'échelle de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, l'achat des panneaux avec supports, des plaques et des numéros de rue afin d'en réduire les coûts et d'en harmoniser la forme.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser l'adhésion de la commune de DOMPIERRE LES ORMES au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture de panneaux avec supports, plaques et numéros de rue,
- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de panneaux avec supports, plaques et numéros de rue, telle qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché subséquent issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commande,
- précise que les dépenses inhérentes à la fourniture de panneaux avec supports, plaques et numéros de rue seront inscrites au budget correspondant.

## 10°) Dernières informations

- Ancien bâtiment du Crédit Agricole :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un rendez-vous fixé par le Notaire pour la signature de la vente de l'ancien bâtiment du Crédit Agricole prévu le lundi 9 mars à 15 h 00 en Mairie. Il indique également que la société qui souhaite louer le bâtiment sera sur la Commune mercredi prochain en fin de matinée pour la visite des locaux.

Une rencontre s'est tenue dernièrement en Mairie avec un responsable du Crédit Agricole pour le covering du kiosque.

Toujours des problèmes avec Orange pour la connexion du kiosque.

- Mme Christiane Lanciaux fait part des remarques d'administrés concernant l'absence d'une « casquette » au-dessus du distributeur. Celle-ci sera posée prochainement.

- M. André Charnay fait part de travaux réalisés par M. Hervé Carrette, agent communal, sur le grillage de l'école dans la cour des primaires endommagés par les enfants.

Des renforts ont été posés.

Fin de séance : 21 h 00